

Le Grenelle de l'environnement



Le plan national d'action déchets



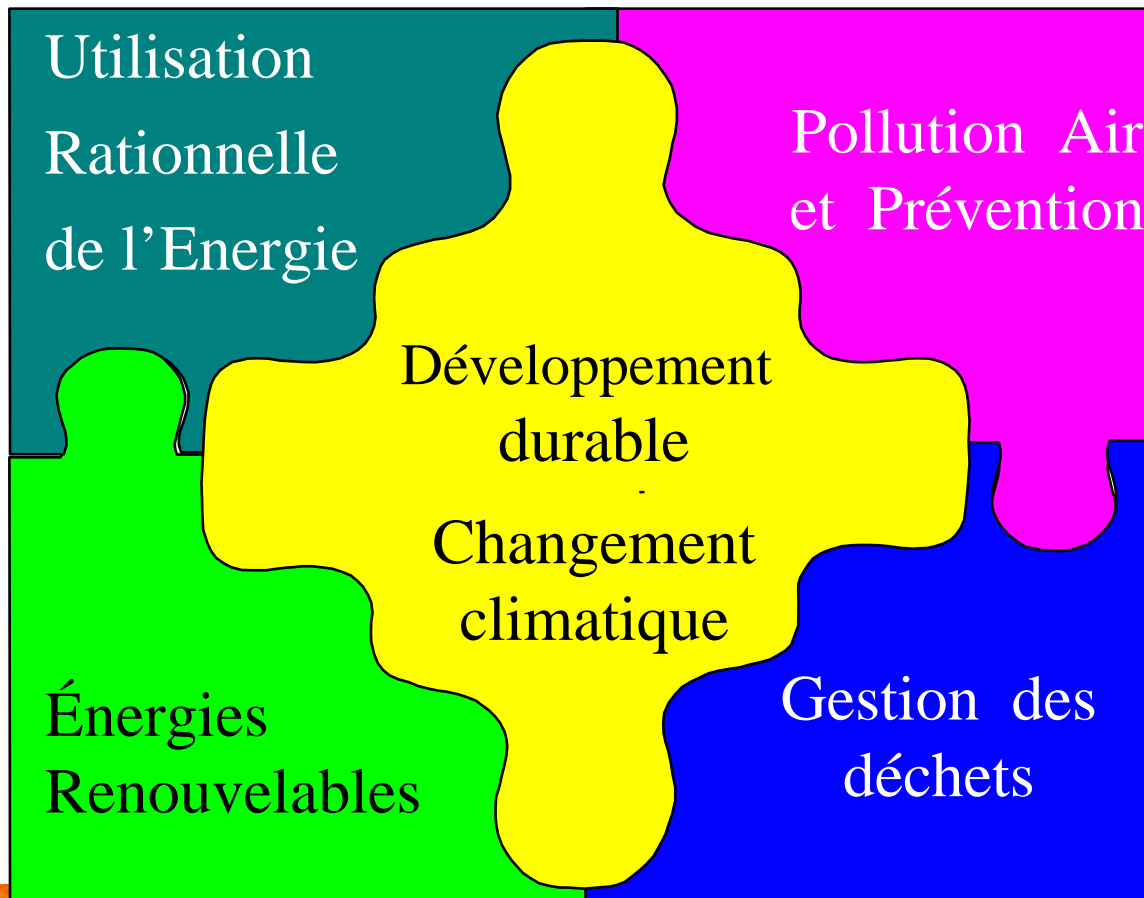
Le Dispositif d'aides de l'ADEME

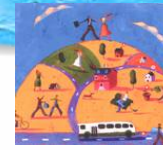
« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »



L'ADEME - Établissement Public Industriel et Commercial

Assure des missions portant sur la maîtrise de l'énergie,
la gestion des déchets, la qualité de l'air et le bruit





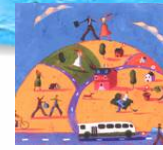
Le plan national d'action déchets 2009-2012

- Grenelle de l'environnement : **3 grands objectifs hiérarchisés**
 - Renforcer la réduction à la source des déchets
 - Développer le recyclage matière et organique
 - Réduire les quantités partant en incinération ou en stockage
- Loi de Finance 2009 : « Renchérir progressivement et de façon lisible le traitement afin de favoriser la prévention et le recyclage »
 - ⇒ Rénovation de la TGAP pour financer le plan déchet



Le plan national d'action déchets 2009-2012

- Loi du 3 Août 2009 : « Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » dite Loi Grenelle I
 - ⇒ Réduire de **7%** la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant d'ici 5 ans
 - ⇒ Porter à **45%** le taux de recyclage des Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2015
 - ⇒ Porter **75%** le taux de recyclage des déchets des entreprises et des emballages ménagers d'ici 2012
 - ⇒ Diminuer de **15%** les quantités partant à l'incinération ou au stockage d'ici 2012



Le plan national d'action déchets 2009-2012

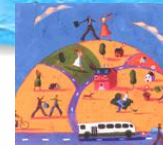
- Loi du 12 juillet 2010 « Portant engagement national pour l'environnement », dite Loi Grenelle II
 - ⇒ « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés **doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ».
- ADEME : **Opérateur majeur** du Plan d'action déchets 2009-2012



Mesure phare

Généraliser les plans départementaux et programme locaux de
PREVENTION

*Il s'agit, sous la houlette des collectivités locales,
d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention
à l'échelle des territoires visant l'ensemble des acteurs :
particuliers, entreprises, communes, administrations*



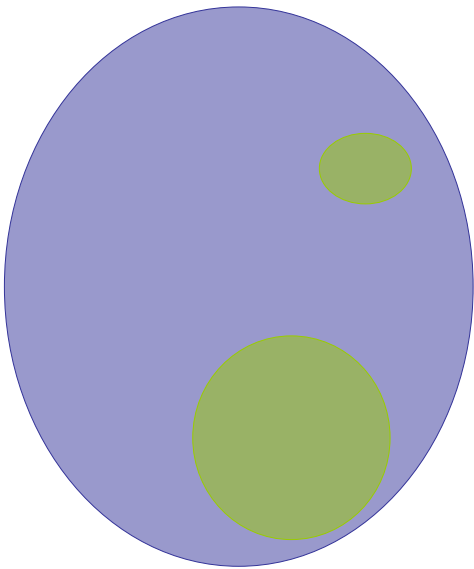
Mesure phare

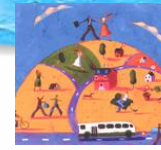
Plan départementaux

- × Porté par le Conseil Général
- × Programmation/Eco-exemplarité
- × OBJECTIF : 80% de la population couvert

Programme locaux

- × Porté par les EPCI à compétence déchets
- × Opérationnel/actions
- × OBJECTIF : - 7% d'Ordures Ménagères et Assimilés en 5 ans





Les modalités de l'aide

Plan départementaux

Aide forfaitaire annuelle maximale de 0,25€/hab/an (base DGF) pondérée par le rapport du potentiel fiscal moyen de l'ensemble des départements sur le potentiel fiscal du département (transmis par la DGCL)

Programmes locaux

Aide forfaitaire annuelle maximale dégressive par tranche de population :

- < 30 000 hab. : 1,5€/hab./an*
- 30 000 à 300 000 hab. : 1,0€/hab./an*
- 300 000 à 600 000 hab. : 0,8€/hab./an*
- > 600 000 hab. : 0,6 €/hab./an*



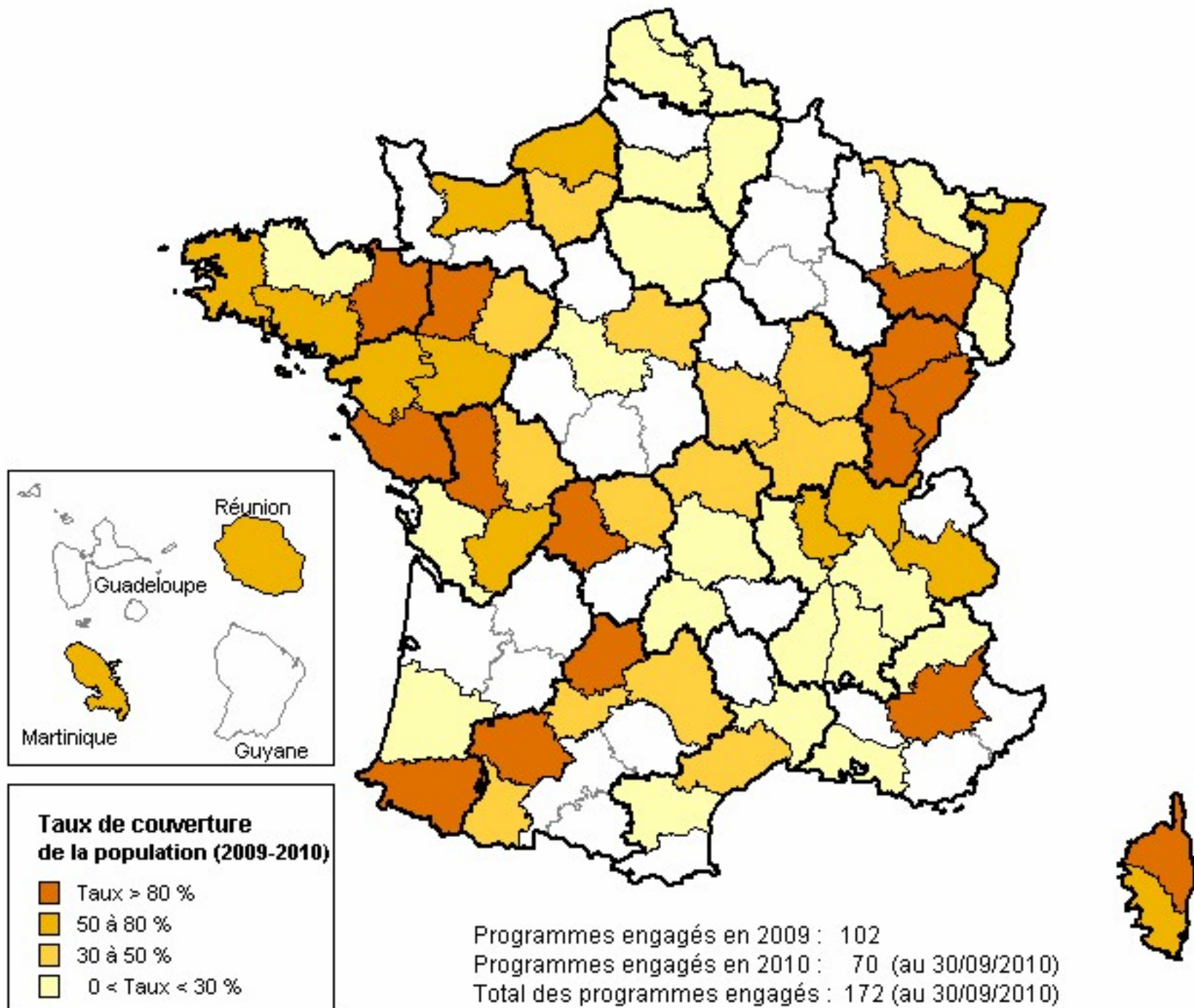
Les modalités de l'aide

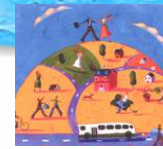
- Engagement de principe d'aider sur **5 ans** formalisé dans un **accord-cadre de partenariat pluriannuel**
- **Contrats annuels de performance** définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts et les engagements financiers
- **Accompagnement du poste d'animateur** de Plan/Programme de prévention



Les modalités de l'aide

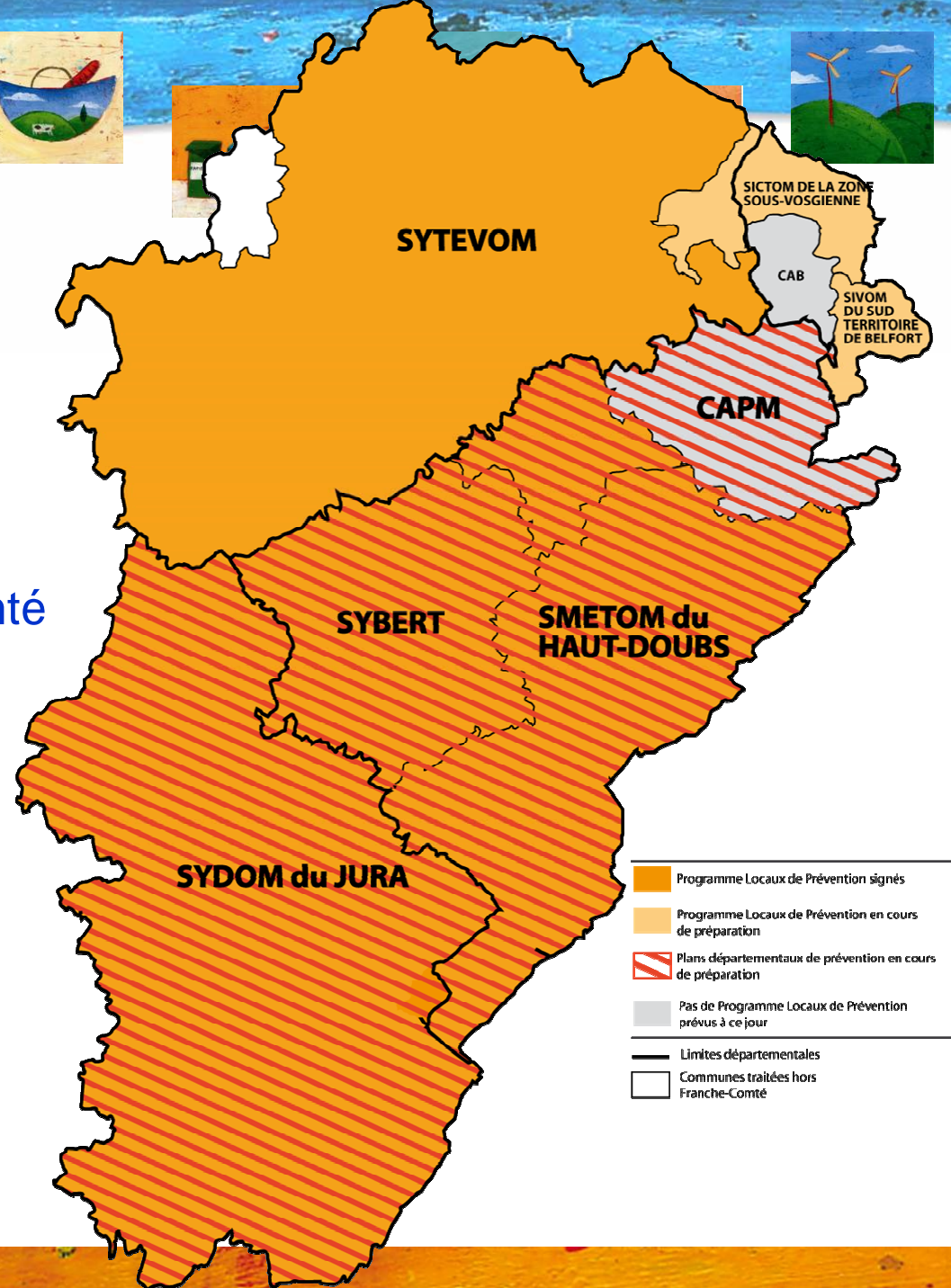
- Couvre à hauteur de 50% les dépenses liées à la définition et à la mise en œuvre du programme : animation, sensibilisation, études, suivi,...
- Cumulables avec des aides aux investissements « lourds » (ressourceries, composteurs, redevance incitative, actions de prévention réalisée par les entreprises...)
- Aide versée si atteinte des objectifs annuels d'activités et d'impacts





Plans départementaux et Programmes locaux de Prévention en Franche Comté

Octobre 2010



- Programme Locaux de Prévention signés
- Programme Locaux de Prévention en cours de préparation
- Plans départementaux de prévention en cours de préparation
- Pas de Programme Locaux de Prévention prévus à ce jour
- Limites départementales
- Communes traitées hors Franche-Comté



Merci pour votre attention...